



NOTE D'INFORMATION FINANCIÈRE SYNTHÉTIQUE

Budget primitif 2026 – Commune de Lambesc

Table des matières

1. Un budget équilibré et maîtrisé.....	2
2. Le fonctionnement : assurer les services du quotidien	3
Les principales dépenses de fonctionnement	3
Les recettes de fonctionnement	3
Fiscalité locale : stabilité des taux	4
3. Une dette contenue	4
4. L'investissement : préparer l'avenir de la commune	4
Principaux projets 2026.....	4
La transition énergétique au cœur des investissements.....	5
5. Comment sont financés les investissements ?.....	5
6. Une gestion prudente au service des habitants	6

Conformément à l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente note a pour objet de présenter de manière simple et accessible les principales données financières du budget primitif 2026 de la commune.

1. Un budget équilibré et maîtrisé

Le budget primitif 2026 a été adopté par le Conseil municipal du 29 avril 2026.

Le budget 2026 s'inscrit dans un contexte marqué par la poursuite des tensions inflationnistes, notamment sur les coûts de l'énergie, des matériaux et des charges de personnel. Malgré ce contexte, la commune maintient une gestion prudente de ses finances, sans augmentation des taux d'imposition communaux, tout en poursuivant un programme d'investissement ambitieux au service des habitants.

Il s'équilibre de la manière suivante :

- **Section de fonctionnement : 17,87 M€**
- **Section d'investissement : 16,81 M€**

La municipalité poursuit plusieurs objectifs :

- Ne pas augmenter les taux d'imposition communaux ;
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement ;
- Contenir l'évolution de la masse salariale ;
- Poursuivre les investissements utiles au développement de la commune et à l'amélioration du cadre de vie.

2. Le fonctionnement : assurer les services du quotidien

La section de fonctionnement regroupe les dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien des services municipaux.

Les principales dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **11,24 M€**.

Les principaux postes sont :

- **Charges de personnel : 6,2 M€**
Elles représentent environ 55 % des dépenses réelles de fonctionnement.
- **Charges générales : 2,8 M€**
Elles couvrent notamment :
 - l'énergie et l'électricité ;
 - la restauration scolaire ;
 - l'entretien et la maintenance des bâtiments ;
 - les fêtes et cérémonies.
- **Autres charges de gestion courante : 1,6 M€**
Elles comprennent notamment :
 - les subventions aux associations ;
 - la participation au CCAS ;
 - les contributions liées aux services publics délégués ;
 - les indemnités des élus.

Les charges financières liées à la dette restent limitées à **45 000 €**, traduisant un niveau d'endettement maîtrisé.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent **10,73 M€**.

Elles proviennent principalement :

- Des **impôts et taxes : 8,86 M€** ;
- Des dotations et participations de l'État et des partenaires institutionnels.

Comme de nombreuses collectivités, la commune constate une baisse progressive de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'État, passée de plus de 1,3 M€ en 2013 à environ 700 000 € en 2025.;

- Des produits des services municipaux (cantine, école de musique, foyer restaurant, occupations du domaine public, etc.).

Fiscalité locale : stabilité des taux

La commune maintient les taux d'imposition communaux inchangés depuis 2015 :

Taxe	Taux
Taxe foncière bâtie	38,33 %
Taxe foncière non bâtie	60,00 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	22,40 %

La municipalité confirme ainsi sa volonté de ne pas accroître la pression fiscale sur les contribuables.

3. Une dette contenue

Au 1er janvier 2026, l'encours de dette de la commune s'élève à :

2,25 M€, soit environ 225 € par habitant.

La dette est répartie entre :

- la Caisse d'Épargne ;
- La Banque Postale.

L'ensemble des emprunts est à taux fixe, ce qui protège la commune contre les fluctuations des taux d'intérêt.

4. L'investissement : préparer l'avenir de la commune

La section d'investissement permet de financer les équipements publics, les travaux et les projets structurants.

Les dépenses d'investissement prévues en 2026 représentent plus de **12,8 M€ d'équipements.**

Principaux projets 2026

Parmi les opérations majeures figurent :

- L'achèvement de la salle de spectacle et du dojo ;

- La restauration du patrimoine religieux (église Notre-Dame de l'Assomption, retables, clocher, Jacquemard, chapelle Saint-Roch) ;
- La rénovation de l'Hôtel de Ville ;
- La création du parking Roger Clot et de cheminements doux ;
- L'extension du système de vidéoprotection ;
- La rénovation du COSEC ;
- L'acquisition d'un minibus pour les associations ;
- La rénovation des écoles et des équipements publics.

La transition énergétique au cœur des investissements

La commune poursuit également plusieurs actions en faveur de la transition écologique :

- Rénovation énergétique des bâtiments ;
- Modernisation de l'éclairage public avec passage au LED ;
- Végétalisation et plantations d'arbres ;
- Création de pistes cyclables et cheminements doux ;
- Rénovation des cours d'école en cours résilientes.

Les travaux liés à la sécurité et aux obligations réglementaires demeurent prioritaires.

5. Comment sont financés les investissements ?

Les investissements sont financés grâce :

- Aux subventions de l'État ;
- Au soutien du Département ;
- À la participation de la Région Sud ;
- Aux aides de la Métropole ;
- Au FCTVA (remboursement de TVA) ;
- À la taxe d'aménagement ;
- À l'autofinancement communal ;
- Et à un recours mesuré à l'emprunt.

6. Une gestion prudente au service des habitants

Le budget 2026 traduit la volonté de la municipalité de :

- Préserver la qualité des services publics ;
- Maintenir une fiscalité stable ;
- Poursuivre les investissements structurants ;
- Améliorer le cadre de vie des habitants ;
- Tout en conservant des équilibres financiers solides et une dette maîtrisée.